

Encadrement des activités physiques et sportives
 BOEN n°34 du 12/10/2017
Circulaire départementale DSDEN 67 du 21 octobre 2021

Les intervenants extérieurs réputés agréés

<ul style="list-style-type: none"> Personnels territoriaux titulaires : les ETAPS 	<ul style="list-style-type: none"> Agents de l'Etat Professeurs d'EPS PE PE retraités 	Autres personnels : <ul style="list-style-type: none"> Educateurs sportifs titulaire d'une carte professionnelle Educateurs sportifs stagiaires
--	---	--



Autorisation EPS 3	Autorisation EPS 2	Autorisation EPS 2* Autorisation EPS 3**
--------------------	--------------------	---



<ul style="list-style-type: none"> Convention obligatoire si : <ul style="list-style-type: none"> Intervention EPS 3 pour une structure privée, une association, un centre d'accueil, une collectivité ; Intervention individuelle récurrente EPS 2 (pour plusieurs écoles). EPS 2 signé par le directeur, avec copie à l'IEN. EPS 3 vérifié conforme par l'IEN (une seule circo) ou par le DASEN. Convention signée par l'IEN (une seule circo) puis par le DASEN.
--

* Si intervenant à titre **individuel**

** Si intervenant pour une **association**, un **centre d'accueil**, une **collectivité**

Les intervenants extérieurs qui doivent être agréés par le Directeur académique

<ul style="list-style-type: none"> Bénévoles participant à l'activité (parents...) 	<ul style="list-style-type: none"> Bénévoles participant à l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> Reconduction annuelle Maximum 5 ans
--	---	--

Session d'agrément + Vérification FIJAISV	Certification fédérale + Vérification FIJAISV	Vérification FIJAISV chaque année
---	---	--------------------------------------



<ul style="list-style-type: none"> Honorabilité vérifiée par le CPC. Certification éventuelle vérifiée par le CPC. Autorisation du directeur.
--



Agrément EPS 1	Agrément EPS 1	Reconduction EPS 1
-------------------	-------------------	-----------------------



<ul style="list-style-type: none"> Avis du CPC. EPS 1 signé par l'IEN par délégation du DASEN.
--

- Tous les formulaires ont été mis à jour (extension « - 2021 »).
- En lien sur le site CPD 67.
- Supprimer les versions anciennes.